

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 37	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 28 juin 2024	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération affichée	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
Le :	Perruel	
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hebert
	Radepont	M. Minier
	Renneville	M. Vieillard G,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M. Ziélinski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien , M. Baldari à M. Emo, M. Quéné à M. Minier, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

Tourisme : approbation du plan d'actions du schéma de développement touristique Lyons Andelle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission tourisme et culture en date du 17 juin 2024 ;

Depuis sa création, la Communauté de communes Lyons Andelle est compétente en matière d'actions de développement économique, parmi lesquelles figure la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Dans ce cadre, l'Office de tourisme est chargé de mettre en œuvre la politique définie par les élus de la Communauté de communes.

En 2017, suite à la fusion, un premier plan d'actions avait été défini, qui a pris fin en 2020.

Afin de poursuivre dans cette dynamique sur le territoire Lyons Andelle, il est nécessaire de définir une nouvelle stratégie venant répondre aux enjeux actuels du tourisme.

Cette stratégie prend la forme d'un Schéma de Développement Touristique Local (SDTL).

Lancée en novembre 2022, son élaboration s'est construite par étape ; en concertation avec les élus du territoire, les organismes consulaires et les professionnels de l'économie touristique locale.

Le diagnostic touristique du territoire a mis en exergue plusieurs enjeux :

- Le développement de l'attractivité du territoire sur les bassins de proximité ;
- L'intensification des retombées économiques du tourisme ;
- L'augmentation de la qualité des prestations et la formation des prestataires ;
- La formalisation et la mise en œuvre de partenariats innovants et pourvoyeurs d'attractivité, avec les territoires limitrophes ;
- La définition d'une taille critique et la mutualisation d'actions de visibilité à une échelle efficace.

Pour y répondre, la Communauté de communes s'est fixée pour objectifs de :

- Structurer, renforcer, densifier l'offre touristique commerciale et la rendre attractive ;
- Optimiser l'organisation et la coordination des acteurs pour gagner en efficacité ;
- Répondre aux nouvelles tendances de consommation touristique ;
- Construire un marketing et une cohésion de territoire entre l'Office de tourisme, la Communauté de communes et les territoires limitrophes ;
- Renforcer le rôle et les moyens de l'Office de tourisme.

La déclinaison opérationnelle de cette ambition prend place au sein du schéma de développement touristique local, structuré en 4 axes :

- Axe 1 – Porter une image de destination touristique,
- Axe 2 – Rendre visible l'activité touristique sur le territoire,
- Axe 3 – Développer le tourisme durable,
- Axe 4 – Structurer les moyens dédiés au tourisme.

Les actions du schéma de développement touristique Lyons Andelle sont présentés en annexe à la présente délibération. Leur mise en œuvre est estimée à 476 500 € sur la durée du schéma, soit cinq ans.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve le schéma de développement touristique local de la Communauté de communes Lyons Andelle annexé à la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
LYONS ANDELLE
Jean-Luc ROMET

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.